

Avis de constitution

SOCIETE « SOCIETE DE TRANSPORT HINANG » en abrégé « SOTRAH »

Siège NIANKARADOUGOU, NIAKARA quartier  
château d'eau, Lot 00, Ilot 154

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 07 Juin 2024, et enregistrés au CEPICI le 02 Juil 2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SOCIETE DE TRANSPORT HINANG » en abrégé « SOTRAH »

Objet : Le transport des marchandises, des biens et des personnes.

Et plus généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Et pour la réalisation de l'objet social :

L'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. La prise en location gérance de tous fonds de commerce. La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée, Et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 500,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Cinq Mille (5,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social NIANKARADOUGOU, NIAKARA quartier  
château d'eau, Lot 00, Ilot 154

Dirigeant(s) M HINANG YODIFIALA ANDRE KONE  
(GÉRANT)

RCCM : n° N° CI-KLA-2024-B-00030  
du 19/09/2024 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°0000/GTCA/RC/2024 du 19/09/2024

